



D3330-Direction de la commande publique-Délégations de service public

DELIBERATION N° D.2024.06.57 du Conseil municipal du 20 juin 2024

Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du parc de stationnement souterrain Notre-Dame à Versailles.

Approbation de l'avenant n° 1 portant sur la configuration et les modalités de fonctionnement de la zone vélos sécurisée.

Date de la convocation : 13 juin 2024

Date d'affichage : 21 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès AMABILE

Rapporteur : M. Emmanuel LION

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Erik LINQUIER, M. Michel BANCAL, M. Emmanuel LION, Mme Annick BOUQUET, M. François DARCHIS, Mme Anne-France SIMON, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Muriel VAISLIC, M. Alain NOURISSIER, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Christophe CLUZEL, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Xavier GUITTON, M. Jean SIGALLA, Mme Corinne BEBIN, M. Marc DIAS GAMA, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie-Agnes AMABILE, Mme Marie BOELLE, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Céline JULLIE, Mme Stephanie BELNA, Mme Brigitte CHAUDRON, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Thierry DUGUET, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Eric DUPAU, Mme Martine SCHMIT, M. Wenceslas NOURRY.

Absents excusés:

M. Fabien BOUGLE, M. Charles RODWELL, M. Jean-Yves PERIER, Mme Nadia OTMANE TELBA, Mme Anne JACQMIN, M. Michel LEFEVRE, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Philippe PAIN.
Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO (pouvoir à M. Michel BANCAL), M. Bruno THOBOIS (pouvoir à Mme Annick BOUQUET), Mme Corinne FORBICE (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Ony GUERY (pouvoir à M. Thierry DUGUET), M. Olivier DE LA FAIRE (pouvoir à Mme Muriel VAISLIC), M. Moncef ELACHECHE (pouvoir à Mme Stephanie BELNA), M. Pierre FONTAINE (pouvoir à Mme Marie-Agnes AMABILE), Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Emmanuel LION), Mme Nicole HAJJAR (pouvoir à Mme Brigitte CHAUDRON), Mme Sylvie PIGANEAU (pouvoir à Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1411-1 à L.1411-19 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n° D.2021.06.76 du Conseil municipal de Versailles du 17 juin 2021 portant sur l'approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public (DSP) pour la gestion et l'exploitation du parc de stationnement souterrain Notre-Dame à Versailles ;

Vu la délibération n° D.2022.06.52 du Conseil municipal de Versailles du 23 juin 2022 portant sur l'attribution à la société Indigo Infra de la DSP pour la gestion et l'exploitation du parc de stationnement souterrain Notre-Dame à Versailles ;

Vu le contrat de DSP conclu entre la Ville et la société Indigo Infra pour la gestion et l'exploitation du parc de stationnement souterrain Notre-Dame à Versailles ;

Par délibération du 23 juin 2022 susvisée, le Conseil municipal a attribué la délégation de service public (DSP) relative à la gestion et l'exploitation du parc de stationnement souterrain Notre-Dame à Versailles à la société Indigo Infra, à laquelle la société dédiée société du parking Versailles Notre-Dame s'est substituée, pour une durée de 7 ans et 4 mois à compter du 1^{er} septembre 2022.

Dans le cadre de ce contrat, il a été prévu la création d'une zone vélos sécurisée située au niveau « -1 » du parc de stationnement souterrain Notre-Dame.

Cette zone vélos sécurisée ayant été mise en service à la mi-mars 2024, il convient de préciser sa configuration et les modalités de fonctionnement afférentes.

Par conséquent, la passation d'un avenant est aujourd'hui nécessaire afin, notamment, d'entériner :

- la configuration définitive de la zone vélos sécurisée,
- le règlement intérieur spécifique de ladite zone,
- la grille tarifaire associée à cette zone.

En conséquence, la délibération suivante, portant sur l'approbation de l'avenant n° 1 à cette DSP, est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'approuver les termes de l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public (DSP) concernant la gestion et l'exploitation du parc de stationnement souterrain Notre-Dame, entre la ville de Versailles et la Société du parking Versailles Notre-Dame, société dédiée créée conformément au contrat de DSP, prenant effet à compter de la date de sa notification et portant sur :
 - la configuration définitive de la zone vélos sécurisée,
 - son règlement intérieur spécifique,
 - et la grille tarifaire associée ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer cet avenant et tous documents s'y rapportant ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 34

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de suffrages exprimés : 44 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 44 voix , 1 abstention (Monsieur Jean SIGALLA.)

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.